Infoluttes
actualité des luttes fédérales

Infos luttes janvier/février 2026 n°1

Focus sur les luttes du début de l'année 2026

Marseille (13) : Préavis reconductible pour tout le mois de janvier 2026 dans les services municipaux marseillais, à l'initiative de la CGT territoriaux. Motifs : revendications nationales (salaires, retraites, loi FP) et contestation locale de l'attribution du CIA.

Nantes (44) : Le mouvement de grève engagé par les bibliothécaires se poursuit. À l'appel de la CGT, les agent·es sont en grève tous les samedis depuis le 20 décembre 2025 et ont voté la reconduction du préavis jusqu'au 31 mars 2026. Les bibliothécaires expliquent qu'en douze ans, les huit médiathèques et bibliothèques nantaises ont connu de profondes évolutions : ouverture dominicale en 2018, extension des horaires en 2019, service de réservation en 2021, gratuité en 2022. Autant de mesures qui ont transformé le réseau, mais qui se sont accompagnées d'une hausse continue de la charge de travail sans augmentation d'effectifs depuis dix ans, sauf dans l'encadrement. Les agent·es évoquent fatigue, perte de sens et mal-être, des sous-effectifs conduisant à l'annulation d'initiatives. La mairie affirme avoir proposé des renforts, un comité de suivi et une évaluation de la charge de travail mais les grévistes estiment que les trois équivalents temps plein annoncés, sans garantie de durée, ne constituent pas une réponse pérenne pour les 130 agent·es du réseau. Les « évolutions » permettant d'accueillir davantage d'usager·es ont été faites en l'absence de recrutements supplémentaires depuis plus de dix ans, ce qui fragilise la qualité du service public et met en difficulté les équipes. De plus, les agent·es pointent également les dysfonctionnements persistants du nouveau logiciel professionnel, dont le manque de stabilité complique leur travail quotidien et l'accueil du public. Les grévistes demandent des solutions pérennes en matière d'effectifs et d'organisation, estimant que les propositions municipales actuelles ne répondent pas à l'ampleur des difficultés rencontrées. 60 collègues réunis en assemblée générale ont décidé de reconduire la grève.

SDIS du Nord (59) : Le 29 janvier 2026, entre 600 et 700 sapeurs-pompiers du SDIS 59 ont manifesté à Lille à l'appel d'une intersyndicale animée par la CGT. Ils dénoncent un manque d'effectifs évalué à plus de 160 pompiers, la dégradation des conditions de travail et les conséquences sur la sécurité de la population. Le mouvement a pris la forme d'un rassemblement massif devant le siège du SDIS Nord, avec actions de blocage sur les routes et envahissement des locaux de l'établissement. La direction (président du SDIS / Département du Nord) a répondu en deux temps. D'une part, il a dit *« respecter le droit de grève et de manifestation »* mais désapprouver les blocages, les intrusions dans les locaux et les actions hors instances de dialogue social. D'autre part, sous la pression de la mobilisation, le Département a été contraint d'annoncer des engagements concrets : création de 30 postes de sapeurs-pompiers professionnels en CDI soumis au vote en février, ouverture d'un groupe de travail pour 20 recrutements supplémentaires, remplacement systématique des départs et assouplissement de la règle sur la barbe, sans sanctions.

Thiers Dore et Montagne (63) : Le syndicat a adressé un courrier au président de la comcom annonçant un préavis de grève à partir du vendredi 30 janvier 2026 pour le service collecte. Le syndicat indique que ce droit est rendu possible par le préavis départemental CSD 63 couvrant tout janvier. Les agents dénoncent la réorganisation des tournées, les convocations disciplinaires, la non-rémunération correcte des heures supplémentaires, la pénibilité non reconnue.

Lyon (69) : Le syndicat informe que les agent·es du service éducation sont épuisés et appelle à la grève les 30 janvier, 6 et 13 février. Le syndicat annonce des journées de grève dans le service en réponse à l'épuisement des agent·es, à la surcharge de travail, aux sous-effectifs et à une dégradation continue des conditions de travail. Les agent·es visés sont ceux du service éducation de la Ville de Lyon (ATSEM, personnels de restauration scolaire, agent·es périscolaires, etc.), dans la continuité de luttes précédentes où un préavis couvrait l'ensemble des agent·es des écoles.

Poitiers et Grand Poitiers (86) : Le 30 janvier 2026, la CGT des territoriaux de Grand Poitiers, de la Ville et du CCAS a boycotté le CST pour dénoncer un projet de privatisation de la régie collecte Nord des déchets et une gestion jugée catastrophique du CCAS. Le syndicat décrit un fonctionnement en mode dégradé, sous-effectifs, souffrance au travail, sanctions abusives et « sanction Moncond'huy » symbolisant la répression. Le syndicat exige l'annulation de cette procédure, l'arrêt des externalisations, la reprise en régie municipale et la protection immédiate des agent·es.

La Courneuve (93) : Un préavis a été posé pour couvrir la mobilisation des agent·es du journal municipal et du service communication, à compter du lundi 19 janvier 2026 à 8 h 30, pour une durée illimitée. La parution normale du journal a été bloquée par la grève.

Romainville (93) : Le syndicat CGT indique avoir suspendu un préavis de grève du 19 janvier 2026 après avoir obtenu des engagements écrits de la municipalité sur les revendications portées. Les solutions obtenues incluent notamment le retrait d'une charge de travail imposée aux agent·es et des mesures d'évolution de poste et de conditions de travail, ce qui a été considéré par les agent·es et la CGT comme une victoire suffisante pour arrêter l'action au moins temporairement.

Valenton (94) : Le syndicat CGT a posé un premier préavis du 5 janvier au 31 janvier 2026 couvrant tous les jours ouvrés du 5 au 31 janvier 2026 (lundi–vendredi), pour l'ensemble des agent·es d'animation et leurs équipes de direction. Revendications : titularisation et pérennisation des contrats, création de centres de loisirs adaptés, sécurité des véhicules de transport, amélioration de l'accueil des enfants en situation de handicap. La première journée de grève a donné lieu à un rassemblement avec au moins 80 animateurs en grève. Une tournée de service a ensuite été organisée avec l'appui physique de la CSD.

Février 2026

Toulouse (31) : Le syndicat des territoriaux a publié un communiqué de presse le 6 février, dénonçant la poursuite de l'austérité et de la réorganisation dans les bibliothèques (sous-effectifs, fermetures, menaces de fermeture définitive de plusieurs sites). Une journée de grève des bibliothécaires a été programmée le mardi 17 février 2026 avec un rassemblement à 10 h 30 devant la Maison France Services des Minimes.

Grève et rassemblement des bibliothécaires le 17 février 2026 devant la Maison France Services des Minimes.

Conseil départemental du Calvados (14) : Préavis de grève départemental (avec SUD) pour les 9, 10 et 11 février 2026, couvrant agent·es du CD, assistants familiaux, personnels de GIP (MDPH, MDEF, Labéo…). Appel à la grève de tous les personnels sur ces trois jours.

Saint-Nazaire (44) : La CGT territoriaux de Saint-Nazaire, a posé un préavis visant en particulier des agent·es de la Direction des Loisirs Aquatiques, mais qui concerne plus largement des services municipaux locaux, du 16 février au 12 avril 2026. Ce préavis fait suite à des inquiétudes exprimées par les personnels au sujet d'un nouveau règlement du temps de travail et de l'absence de réponses claires de l'administration sur l'organisation du travail et les conditions de service, que les agent·ês jugent défavorables et sans prise en compte de leurs revendications.

Conseil départemental de la Haute-Vienne (87) : Le syndicat CGT du conseil départemental de la Haute-Vienne a arraché une victoire juridique décisive contre la délibération qui encadrait le Complément indemnitaire annuel (CIA). Le Tribunal administratif de Limoges a annulé les modalités d'attribution de cette prime, fondées sur des critères de « présentéisme » jugés discriminants et dépourvues de garanties claires (pas de montants, pas d'enveloppe définie, pas de mode de répartition explicité). En mars 2023, la CGT avait choisi, isolée et sous le feu des attaques du président du département, d'aller en justice après le rejet de toutes ses contre-propositions. Elle avait été accusée de *« priver les agents de la prime »* alors qu'elle dénonçait un dispositif excluant une partie d'entre eux. Le jugement confirme que faire du critère d'assiduité un filtre quasi exclusif, pouvant supprimer totalement le CIA pour des agent·es absents pour des motifs légitimes, constitue une erreur manifeste d'appréciation, et impose au département de *« revoir sa copie »* d'ici le 31 août 2026.
Au-delà de la seule Haute-Vienne, cette décision consolide l'idée que les CIA ne peuvent être des outils de tri arbitraire et de culpabilisation des arrêts maladie, mais doivent reposer sur des critères transparents et non discriminatoires.

Grand-Besançon (25) : Le syndicat CGT informe qu'il a obtenu une participation mutuelle de 23 % pour les agentes les plus précaires, au lieu de 15 % initialement proposé. La CGT a fait reconnaître les congés menstruels via une note de service officialisant les ASA (1 à 2 jours par mois). Sous l'impulsion du syndicat, la priorité statutaire aux agentes titulaires est désormais garantie lors des prises de poste. Enfin, la CGT du Grand-Besançon a fait appliquer le droit de retrait dans plusieurs situations de danger grave et imminent pour la santé des agentes et porte des avancées salariales et sociales, comme la mise en conformité avec les règles statutaires pour toutes.

Nice (06) : Le syndicat CGT NMCA a gagné une revalorisation salariale pour les agent·es du pôle logistique et du CCAS de la Ville de Nice. Depuis plusieurs mois, la CGT NMCA revendique l'attribution d'une prime de sujétion pour travaux dangereux, insalubres, incommodes ou salissants pour les agents du pôle logistique du CCAS.
Le Comité social territorial du 26 septembre 2025 a acté et autorisé le CCAS à verser cette sujétion aux agents qui effectuent des travaux pour l'exécution desquels des risques ou des incommodités subsistent malgré les précautions et les mesures de protection prises. L'administration a répondu favorablement à notre demande en attribuant 15 € mensuels pour l'ensemble des agent·es du pôle logistique à compter de mars 2026.